



Absence d'estimation du prix d'un objet mis en dépôt vente

Par **renePi**, le **28/09/2010** à **17:47**

Bonjour,

1)J'ai amené à un magasin de couture une machine à coudre afin que son prix soit estimé et qu'elle soit éventuellement mise en vente.

2)Aucun document ni aucune estimation du prix de cette machine ne m'a été donné lors de ce dépôt, il avait été convenu oralement qu'une estimation me soit transmise le jour suivant

3)Je viens d'apprendre un mois plus tard après plusieurs relances que la machine avait été vendue.

Ma question est la suivante: Ce magasin avait il le devoir de me fournir une estimation chiffrée du prix de vente avant de procéder à celle-ci. Si oui, pouvez vous m'indiquer le texte officiel qui en fait mention ainsi que les recours à ma disposition.

Je vous remercie d'avance

René

Par **mimi493**, le **28/09/2010** à **19:08**

Vous avez laissé les objets donc vous étiez d'accord avec les conditions du dépôt.

Il n'y a aucune réglementation spécifique aux dépôts-ventes.